

AVIS DE LA CRSA SUR LA REVISION PARTIELLE DU PROJET REGIONAL DE SANTE

Le 12 décembre 2024, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière à la Maison des associations (Rennes-35), sous la présidence de Roland OLLIVIER.

Vu le Code de la santé, et notamment son article R1434-1 ;

M. LAHOUCINE, directeur général adjoint, et **N. PRAT ROBILLARD**, médecin conseil, présentent la révision partielle du Projet régional de santé publiée le 12 novembre dernier portant sur :

- Une modification du préambule de la partie relative aux activités soumises à OQOS dans la partie 2 " Planifier les activités soumises à autorisation " du Schéma régional de santé 2023-2028 pour mentionner que les OQOS n'intègrent pas les activités de l'HIA ;
- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de psychiatrie et de traitement du cancer de la partie 2 " Planifier les activités soumises à autorisation " du Schéma régional de santé 2023-2028 ;
- La partie 3 " Animer et décliner le PRS dans les territoires " du Schéma régional de santé 2023-2028 concernant les partenariats institutionnels.

R. Ollivier, Président de la CRSA, intéressé par la révision sur les OQOS pour les activités de psychiatrie se retire des débats et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, la CRSA APPROUVE à l'unanimité la révision partielle du PRS 2023-2028 telle qu'elle leur a été présentée.